



UNIVERSITE DE NANTES



Projet ERC Human Sea

Développement des activités humaines en mer : quel cadre juridique ? Pour un droit maritime rénové.



Rendre la mer humaine

Circulaire n° 2

Espaces marins : Surveillance et prévention des trafics illicites en mer.

Appel à communications

Programmé sur 5 ans, le projet HUMAN SEA entend répondre aux problématiques liées au développement des activités humaines en mer qui ont progressivement conduit à une transformation du droit de la mer et du droit maritime et qui restent aujourd'hui juridiquement peu encadrées (ERC-2013-AdG 340770). L'objectif du programme HUMAN SEA, coordonné par Patrick Chaumette, directeur du Centre de Droit Maritime et Océanique, est de repenser les concepts nés de l'histoire des activités maritimes et de la navigation et de s'interroger sur l'intervention des Etats en mer, de leurs eaux territoriales vers la haute mer. Les compromis trouvés en 1982, vis-à-vis du droit de la mer, seront également interrogés compte tenu des menaces et des techniques nouvelles, de navigation et de surveillance, notamment.

www.humansea.univ-nantes.fr

Le second WorkPackage du programme européen « Human Sea » consiste notamment en l'organisation d'un colloque international à l'automne 2015, puis la publication d'un ouvrage en anglais, traitant des activités illicites en mer, de leur prévention et de la surveillance des espaces marins.

Les espaces marins donnent lieu à diverses activités illicites en mer : actes de piraterie et de brigandage, trafic d'êtres humains et immigration clandestine, trafic de drogue, pêche illégale. La convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, de Montego Bay, a prévu divers régimes juridiques de l'intervention des Etats en mer, se traduisant en pratique par l'instauration de mécanismes de coopération. Les évolutions des techniques de surveillance des menaces et des risques interrogent des pratiques historiquement interétatiques et qui aujourd'hui, font appel à de nouveaux acteurs et services privés.

La lutte contre la piraterie s'est développée sous l'égide de résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies et a conduit à la mise en œuvre d'une force internationale au large de la Corne de l'Afrique. Sous l'influence de l'Organisation Maritime internationale, le code de conduite de Djibouti, puis le code de conduite de Yaoundé, ont été adoptés dans deux démarches régionales de coopération interétatique.

L'immigration clandestine par voie de mer et la lutte contre le trafic d'êtres humains procèdent d'enjeux politiques traduits au plan juridique dans des conventions internationales : Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951), Convention internationale sur la protection des droits de

tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, esclavage, travail forcé, trafic de personnes (1951), Protocole de l'ONU sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (entrée en vigueur le 25 décembre 2003). Les mécanismes de coopération de surveillance des frontières, notamment maritimes, comme par exemple l'agence FRONTEX au sein de l'UE doivent observer et contribuer au respect de ces conventions.

La lutte contre la pêche illégale et l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) a adopté le 25 novembre 2009, à Rome un traité INN qui prohibe l'accès aux ports de pêche aux navires pratiquant la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Lorsqu'il entrera en vigueur, ce traité sera le premier et seul traité international incluant les "Etats sans pavillon" dans la lutte contre la pêche INN aux côtés des Etats du pavillon qui seront les premiers responsables des agissements des navires battant leur pavillon en haute mer. Le conseil des ministres de l'Union européenne a décidé, le 24 mars 2014, d'interdire l'importation de poissons capturés par des navires battant pavillon de Belize, du Cambodge et de la Guinée et les navires de pêche des Etats membres n'ont plus le droit d'aller pêcher dans les eaux territoriales de ces Etats.

A mesure que les moyens techniques ont évolué, l'allonge de la surveillance des espaces maritimes s'est étendue. Ainsi est-il loisible de croire en une amélioration de la sécurité et de la sûreté en haute mer, bien plus loin que ne l'exigeait l'historique portée des canons des marines étrangères. Aujourd'hui se poursuivent des objectifs de protection de l'environnement dans des espaces maritimes lointains, au travers par exemple d'aires marines protégées surveillées par satellite.

Modalités

Le colloque international sera organisé à l'automne 2015, sur deux journées, vraisemblablement fin septembre. Des contributions seront accessibles librement par voie numérique. Un ouvrage, publié en anglais, prolongera ce colloque international ; chaque contribution devra être rédigée de préférence en anglais ou en français.

Les propositions de communications, de deux pages, doivent être accompagnées de la liste des publications récentes de l'auteur liées à la thématique du colloque. Elles doivent être transmises avant le 30 octobre 2014 à l'adresse suivante : humansea@univ-nantes.fr.

Les réponses du comité scientifique seront communiquées au plus tard le 20 décembre 2014.

Les contributions écrites devront être livrées avant le 15 septembre 2015 (maximum 30 000 caractères, espaces exclus). Elles pourront être enrichies avant la fin du mois d'octobre 2015.

La parution de l'ouvrage est prévue pour le printemps 2016.

Comité scientifique

Pr. Patrick **Chaumette**, Université de Nantes;

Pr. James **Kraska**, Duke University Marine Laboratory, Division of Marine Science and Conservation, Nicholas School of the Environment, North Carolina

Pr. Thomas **Vallée**, Université de Nantes

Pr. Gwendoline **Gonsaeles**, Professeur à l'Université d'Anvers, à l'Ecole Supérieure de Navigation d'Antwerpen, à l'Institut pour l'Hydrographie

Dr. Odile **Delfour**, Université de Nantes

Dr. Valérie **Boré-Eveno**, Université de Nantes

Dr. Cédric **Leboeuf**, Université de Nantes

Programme financé
par le 7^e Programme-cadre
de Recherche et de Développement
Convention ERC-2013-AdG-340770

